

**Tarif préférentiel et commerce impérial.**—Le Canada a été le premier des Dominions britanniques à accorder une préférence aux marchandises produites et manufacturées dans le Royaume-Uni et à accorder la réciprocité tarifaire aux Dominions et possessions britanniques. Cette préférence a été étendue de temps à autre à d'autres parties de l'Empire Britannique jusqu'à ce qu'elle soit devenue maintenant applicable à presque tous les Dominions et autres possessions britanniques. Dans le cas de Terre-Neuve, le Canada accorde, outre la préférence, l'admission en franchise du poisson et des produits poissonniers. Les Antilles britanniques reçoivent des concessions spéciales en vertu de l'entente de 1925 mentionnée à la page 390 de l'Annuaire de 1941.

Le tarif préférentiel britannique de 1897 a eu pour effet de stimuler le commerce du Canada avec l'Empire. Lorsque la préférence britannique devint en vigueur en 1897, les importations totales du Canada en provenance du Royaume-Uni se montaient à seulement \$29,401,000, comparativement à \$44,741,000 en 1887 et à \$67,997,000 en 1873, de sorte que de 1873 à 1897 les importations du Royaume-Uni ont diminué de \$38,596,000 ou 56.7 p.c. Après l'adoption du tarif préférentiel britannique la tendance à la diminution de la valeur des importations provenant du Royaume-Uni a été renversée, bien que nos importations globales provenant du Royaume-Uni eussent continué de diminuer. Les importations des autres pays de l'Empire, qui ne comptaient pas avant 1900, se sont accrues en valeur réelle et proportionnellement aux importations globales.

*Taux moyens des droits en vertu de la préférence britannique.*—Le tableau 11, p. 465, montre les taux moyens ad valorem de douane sur les importations provenant du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de tous les pays chaque année depuis 1919. Pour bien faire la comparaison entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis des taux moyens de douane perçus sur les importations ordinaires imposables, il faudrait éliminer les importations de boissons alcooliques et de tabacs ouvrés, tandis que les importations en franchise sous la préférence britannique mais imposables quand elles sont importées des Etats-Unis devraient être ajoutées aux importations imposables du Royaume-Uni. Après ces ajustements, le taux moyen de douane sur les importations du Royaume-Uni se trouve plus faible chaque année depuis 1922, tandis que la différence en faveur du Royaume-Uni s'accroît de 50 p.c. ou plus ces dernières années. Ce sujet est traité plus en détail aux pp. 58-59 du Rapport préliminaire condensé sur le commerce du Canada, 1936, et aux pages 525-526 de l'Annuaire de 1937.

**9.—Importations imposables et en franchise en provenance des principaux pays de l'Empire Britannique et étrangers, 1939 et 1940**

NOTE.—Ce tableau et celui de la page 423-424 de l'Annuaire de 1941 contiennent la série des tableaux 17 et 18 du chapitre sur le Commerce Extérieur dans les éditions antérieures de l'Annuaire, mais la répartition entre tarifs général, préférentiel et de traité n'est pas donnée depuis le 31 mars 1939.

Pays	Importations, 1939			Importations, 1940		
	Imposables	En franchise	Totales	Imposables	En franchise	Totales
<b>Empire Britannique</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Royaume-Uni.....	52,588,567	61,418,842	114,007,409	54,370,884	106,845,468	161,216,352
Eire.....	9,737	123,365	133,102	12,050	360,227	372,277
Afrique—						
Britannique de l'Est.....	757,284	1,869,024	2,626,308	124,689	1,614,201	1,738,890
Britannique du Sud.....	784,410	3,206,471	3,990,881	596,479	2,846,887	3,443,466
Rhodésia du Sud.....	717	1	717	108	139,576	139,684
Côte de l'Or.....	250,470	370	250,940	401,521	602,232	1,003,753
Bermudes.....	7,677	57,567	65,244	4,035	57,371	61,406

<sup>1</sup> Non relevées.